

Annexe n°1 : Le plan Rhône 2005 – 2025 – un engagement à 20 ans, des programmations financières de 5 ans

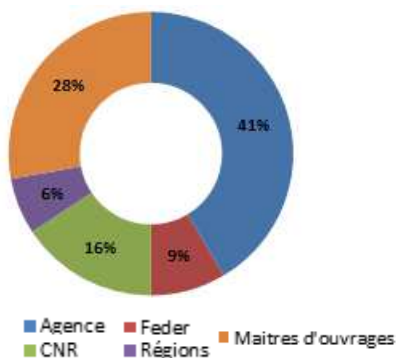
Basé sur le principe d'une solidarité amont-aval, le **plan Rhône 2005-2025** est un projet multi partenarial de développement durable. Il vise à proposer un **équilibre entre développement économique et fonctionnalité sur la vallée inondable des fleuves Rhône et Saône**. Il se décline autour de six thématiques :

- La culture rhodanienne ;
- Les inondations ;
- **La qualité des eaux, ressource et biodiversité (volet QRB) ;**
- L'énergie ;
- Les transports ;
- Le tourisme.

Le plan Rhône se **décline en programmation financière de 5 ans** dans le cadre de **contrat de projet Etat-Région** (CPIER) à l'échelle interrégionale : la 1^{ère} de 2007 – 2014, la 2^{nde} de 2015 à 2020.

Présentations des deux programmations financières du volet « QRB » :

- a. **1er CPIER (2007 – 2014) : restaurer la continuité écologique de l'amont vers l'aval, la qualité de l'eau et protéger la ressource souterraine**



La 1^{ère} programmation a mobilisé une enveloppe financière de 140 M€ se répartissant entre 58 M€ d'aides apportées par l'agence de l'eau, 22 M€ par la Compagnie nationale du Rhône, 12 M€ de fonds européens (POP – Feder), 9 M€ par les régions et 39 M€ par les maitres d'ouvrages.

La restauration de **30 kilomètres de îones et de marge alluviales a permis d'améliorer la continuité sédimentaire et piscicole de plus de 150 km de fleuve et d'affluents** avec :

- Réouverture des confluences avec le Rhône (passe de Combs pour la Gardons par exemple), aménagement d'ouvrages majeurs (Sauveterre, Caderousse, Jons, Rochemaure...)
- Restauration de 30 km de îones du Rhône sur les sites de Péage de Roussillon et de Montélimar et augmentation des débits réservés ;
- Réduction des prélèvements d'eau de 65 000 m³ d'eau par jour par les industriels sur le secteur de Péage-de-Roussillon, le seul en déficit quantitatif sur le Rhône (soit l'équivalent de la consommation d'eau d'une ville de 300 000 habitants) ;
- 200 opérations de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau chez des industriels
- Inventaire des zones humides orphelines, Suivi d'une 50aine de sites pour l'émergence ou la mise en œuvre de restauration, Structuration et animation d'un réseau de gestionnaires

La thématique « zones humides » a consommé 13,9 M€ au titre du CPIER seulement (pas de crédit FEDER au titre du POP).

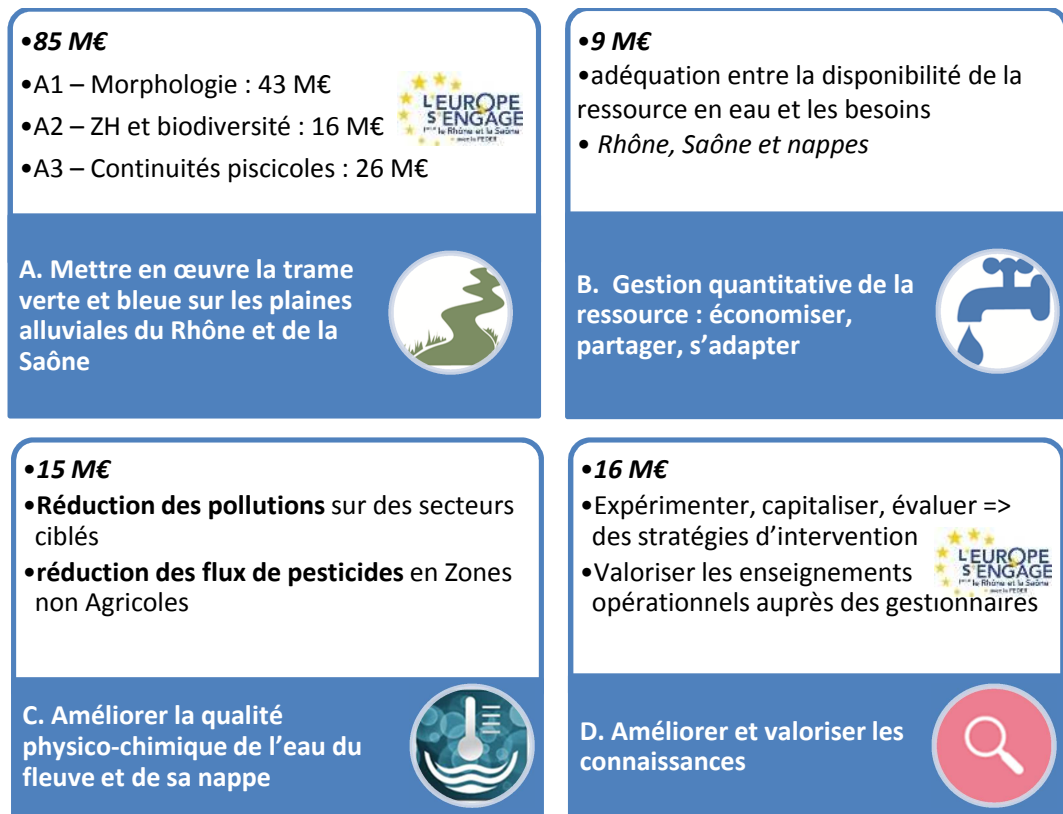
b. 2nd CPIER (2015 – 2020) :

Cette 2nde programmation mobilise 125 M€. L'objectif de reconquête porte dorénavant sur la continuité amont/aval et latérale du fleuve. Les opérations attendues concernent :

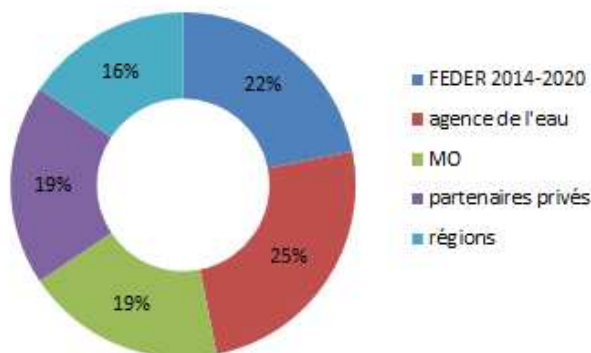
- La restauration hydraulique de 30 km de lînes et de cours d'eau,
- La rétablissement de la continuité à Vallabrègues et Donzères, les 2 derniers verrous de l'axe
- La restauration de 400 ha de zones humides, dont 200ha au titre du POP-Feder
- La réduction des pollutions par les substances dangereuses

La thématique « zones humides » mobilise 16 M€ dont 3,57 M€ au titre du Feder.

Schéma représentant l'ensemble des financements CPIER et POP-Feder sur le volet QRB : 125 M€ de projets pour décliner le SDAGE sur le Rhône et la Saône (dont 6,48 M€ du POP-Feder)



Reconquête des ZH de l'axe Rhône-Saône : financements CPIER-POI 2015-2020



Annexe n°2 : liste des secteurs identifiés par des zones humides « à enjeux » à l'échelle de l'axe Rhône-Saône pour la programmation 2015-2020 du Plan Rhône (POP et/ou CPIER)..

L'identification des secteurs « à enjeux » pour la mise en œuvre de la stratégie s'appuie sur 3 critères (ou clef de priorisation) :

- Le **niveau de dégradation actuelle ou à venir des fonctions hydraulique-hydrologique et/ou biogéochimique** des zones humides¹ (en support aux services suivants par exemple : l'épanchement des crues, soutien quantitatif des eaux souterraines, soutien d'étiage, rétention du ruissellement pluvial...),
- Le **niveau de dégradation actuelle ou à venir de la fonction biologique** exercée par les zones humides au titre de son rôle de corridor écologique (issu des SRCE),
- La **nature des pressions ou menaces** sur ces fonctions (pression urbaine, artificialisation, délaissement ...) ²,

Notons que les **priorités du SDAGE 2016-2020** ont été intégrées aux éléments de pression, en particulier par la prise en compte :

- Du **risque de non atteinte des objectifs environnementaux sur les cours d'eau et les masses d'eau souterraines affleurantes**,
- Des priorisations du **programme de mesures et des PAOT sur le Rhône et la Saône**.

⇒ **Ce sont 127 000 hectares de zones humides « à enjeux » qui ressortent à l'échelle de l'axe Rhône-Saône.**



Compte tenu de l'échelle d'élaboration de la cartographie, il est possible que certains territoires n'apparaissent pas parmi les secteurs à enjeux (cœur ou périphérique), malgré le fait que les critères liés aux fonctions et aux pressions aient bien été identifiés et définis au niveau local (par exemple : Plan de gestion du SMAGE des Gardons, Contrat de rivière de la Cèze, Priorisations départementales au titre des Espaces naturels sensibles, etc..). Il est important de préciser que **ces secteurs peuvent bénéficier de financement au titre du CPIER ou du POP-Feder, si leur identification à l'échelle locale est cohérente avec la logique de définition des enjeux de la stratégie**. Pour cela, l'annexe n°2 présente les données pouvant être mobilisées pour répondre aux critères de priorisation présentés en page 9 de ce document.

Il est rappelé que la notion d'enjeu vise prioritairement des secteurs dont le fonctionnement hydraulique-hydrologique et/ou biogéochimique et/ou leur rôle de corridors écologiques est dégradé voire menacé.

1 Evaluer conformément aux préconisations de la note technique SDAGE sur les plans de gestion stratégique grâce aux : cartes IGN, données de l'état de lieux du SDAGE, zonages de territoire à risque inondation, et à l'étude de contribution portée par la FCEN etc...

2 Conformément aux préconisations de la note technique SDAGE sur les plans de gestion stratégique : données d'occupation du sol issues de Corinne Landcover, étude de contribution portée par la FCEN...

Liste des secteurs selon les enjeux	Communes potentielles	Cadre de gestion (gestionnaire)	Cadre de gestion au titre de et référence du site habitat
Enjeu au titre de la fonction biologique (rôle de corridors écologique) : représentant environ 31 000 ha au total			
Alpilles (Bouches du Rhône)	Aureille, Baux-de-Provence, Eygalières, Eyguières, Fontvieille, Lamanon, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Orgon, Paradou, Saint-Étienne-du-Grès, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Rémy-de-Provence, Sénas, Tarascon	PNR	FR9301594
Baie de Memard (Savoie)	Aix les Bains	Propriété du Conservatoire du Littoral	Non
Baie de Portout (Savoie)	Chindrieux	Propriété du Conservatoire du Littoral	FR8201771
Bois du Boucanet (Gard / Petite Camargue)	Le Grau du Roi	Propriété du Conservatoire du Littoral Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise	FR1100267
Camargue (Gard, Bouches du Rhône)	Arles, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saintes-Maries-de-la-Mer	Propriété du Conservatoire du Littoral (PNR)	FR9301592
Camargue Gardoise (Gard, Bouches du Rhône / Petite Camargue)	Aigues-Mortes, Aimargues, Beauvoisin, Cailar, Grau-du-Roi, Saint-Gilles, Saint-Laurent-d'Aigouze, Vauvert, Saintes-Maries-de-la-Mer	Propriété du Conservatoire du Littoral (Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise)	FR1100416
Coussouls de Crau (Bouches du Rhône)	Arles, Aureille, Eyguières, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Lamanon, Miramas, Mouriès, Saint-Martin-de-Crau, Salon-de-Provence, Sénas	Réserve naturelle nationale (Animateur : Mairie St-Martin de Crau / Gestionnaire : CEEP de Provence)	FR9301595
Délaisse de Grésine (Savoie)	Brison Saint-Innocent	DPF - Propriété du Conservatoire du Littoral (CEN Savoie)	Non
Délaisse de Quissart	Brison-Saint-Innocent	Propriété du Conservatoire du Littoral	FR1100958
Espiguette (Petite Camargue – Gard)	La Grau du Roi	Propriété du Conservatoire du Littoral	FR9102014
Etang de l'Or (Gard, Hérault)	Aigues mortes, Candillargues, Grande-Motte, Lansargues, Marsillargues, Mauguio, Pérols, Saint-Just, Saint-Nazaire-de-Pézan	(Syndicat Mixte du Bassin de l'Or)	FR9101408
Etangs et marais des salins de Camargue (Bouches du Rhône)	Arles, Saint-Mitre-les-Remparts, Saintes-Maries-de-la-Mer	PNR SNPN Tour du Valat	Non
Haut-Jura (Ain)	Arlod, Bellegarde-sur-Valserine, Belleydoux, Champfromier, Chézery-Forens, Collonges, Confort, Coupy, Crozet, Divonne-les-Bains, Échenevex, Farges, Forens, Gex, Giron, Lancrans, Léaz, Lélex, Mijoux, Montanges, Péron, Saint-Germain-de-Joux, Saint-Jean-de-Gonville, Sergy, Thoiry, Vesancy, Vésenex-Crassy	Réserve naturelle nationale PNR	FR8201643
Haut-Rhône français (Ain, Isère)	Brégnier Codron, Briord, Curciat, Lhuis, Muhrs et Gélignieux, Saint Benoit, Aoste, Avenièrès, Bouchage, Brangues	Réserve naturelle nationale ONF	FR8201748 FR3600179

Ile de la Platière (Drôme, Isère, Loire)	Saint-Rambert-d'Albon, Péage-de-Roussillon, Sablons, Saint-Maurice-l'Exil, Salaise-sur-Sanne, Saint-Pierre-de-Bœuf	(Association des amis de l'Ile de la Platière)	FR8201749
Ile des Brotteaux (Vaucluse)	Mornas	Propriété du Conservatoire d'espace naturel (ONF)	FR8201748
Iles du Haut-Rhône La Crau	Brégnier-Cordon Arles, Aureille, Eyguières, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Lamanon, Miramas, Mouriès, Saint-Martin-de-Crau, Salon-de-Provence, Sénas	Réserve naturelle nationale (Animateur : Mairie St-Martin de Crau / Gestionnaire : CEEP de Provence)	FR9301595
La Palissade (Bouches du Rhône)	Arles	Propriété du Conservatoire d'espace naturel (PNR)	FR9301592 Delta de Camargue FR93101590 Rhône aval
Lac du Bourget – Marais de Chautagne (Ain, Savoie)	Anglefort, Brégnier-Cordon, Brens, Cressin-Rochefort, Culoz, Lavours, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieux, Parves, Peyrieu, Seyssel, Virignin, Aix-les-Bains, Albens, Ansigny, Balme, Bourdeau, Bourget-du-Lac, Brison-Saint-Innocent, Champagneux, Chanaz, Chapelle-du-Mont-du-Chat, Chindrieux, Conjux, Jongieux, Lucey, Motz, Ruffieux, Saint-Genix-sur-Guiers, Saint-Pierre-de-Curtille, Serrières-en-Chautagne, Tresserve, Vions, Viviers-du-Lac, Yenne, Aix, Ruffieu., Bourget du Lac...	Communauté de communes de Chindrieux, CEN Savoie, ONF, Propriété du Conservatoire du Littoral	FR8201771 Ensemble du Lac du Bourget FR7200021 Marais de Chautagne
Le Colombey (Haute Saone)	Amoncourt, Fleurey-lès-Faverney	Propriété CEN	
Mahistre et Musette (Gard)	Saint-Laurent-d'Aigouze	Réserve naturelle régionale	
Marais de Chautagne (Savoie)	Aix les bains, Bourdeau, Bourget-du-Lac, Brison-Saint Innoncent, Chapelle-du-Mont-du-Chat, Chindrieux, Conux, Ruffieux, Saint Germain la Chambotte, Saint Pierre de Curtille, Tresserve, Viviers-du-Lac	Communauté de communes de Chindrieux, CEN Savoie, ONF	FR7200021
Marais de Lavours (Ain)	Béon, Ceyzieu, Culoz, Flaxieu, Lavours, Pollieu	Réserve naturelle nationale Propriété CEN (EID)	FR8201637
Marais du Vigueirat (Bouches du Rhône)	Arles, Fontvieille, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Paradou, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Martin-de-Crau	PNR (Association des amis du Marais du Vigueirat)	FR9301596 Marais de la Vallée des Baux et Marais d'Arles
Mas de la Cure (Bouches du Rhône)	Saintes-Maries-de-la-Mer	Propriété du Conservatoire du Littoral	
Mas de Taxil (Bouches du Rhône)	Saintes-Maries-de-la-Mer	Propriété du Conservatoire du Littoral (PNR)	
Mas neuf du Vaccarès (Bouches du Rhône)	Arles, Saintes-Maries-de-la-Mer	Propriété du Conservatoire du Littoral (PNR)	
Petite Camargue (Sainte Marie de la Mer – Gard)	Cf. ci-dessus		FR910406

Pilat			PNR	
Prairies inondables du Val de Saône (Saône et Loire)	Baudrières, Beaumont-sur-Grosne, Boyer, Chapelle-de-Bragny, Épervans, Gigny-sur-Saône, Laives, Lalheue, Marnay, Messey-sur-Grosne, Ormes, Ouroux-sur-Saône, Saint-Ambreuil, Saint-Cyr, Saint-Germain-du-Plain, Saint-Loup-de-Varennes, Santilly, Simandre, Varennes-le-Grand		(CEN, EPTB, ONF)	FR2600976 entre Châlon et Tournus, et la basse vallée de la Grosne
Rive du Poete (Savoie)	Tresserve		Propriété du Conservatoire du Littoral	
Scamandre (Gard)	Vauvert		Réserve naturelle régionale (Syndicat Mixte de protection et <i>gestion</i> Camargue gardoise)	
Enjeu au titre d'une menace à venir sur les fonctions hydraulique-hydrologique et/ou biogéochimique représentant environ 3 000 ha au total			<i>(sont indiqués seulement les communes, cadre de gestion et site N2000 des secteurs non identifiés dans les enjeux précédents)</i>	
Camargue				
Haut-Jura				
Haut-Rhône français				
Ile de la Platière				
Iles du Haut-Rhône				
La Palissade				
Le Colombey				
Petite Camargue				
Pilat				
Enjeu au titre d'une pression actuelle s'exerçant sur les fonctions hydraulique-hydrologique et/ou biogéochimique représentant environ 24 000 ha au total			<i>(sont indiqués seulement les communes, cadre de gestion et site N2000 des secteurs non identifiés dans les enjeux précédents)</i>	
Alpilles				
Baie de Mémard				
Bair de Portou				
Bois du Boucanet (Gard)	Le Grau-du-Roi		Propriété du Conservatoire du Littoral	
Delaisse de Grésine				
Delaisse de Quisart				
Espiguettes				
Haut-Jura				
Haut-Rhône français				
Ile de la Platière				
Ile des brotteaux				
Iles du Haut-Rhône				
La Palissade				
Lac du Bourget - Marais de Chautagne				
Rhône/Isère/Ardèche	Francheville, Saint Laurent d'Agny, Chaussan, Chaponost, Saint Andéol le Château,			

Vallon les charbonnières, Prairie humide de Grand Champ, Prairie humide du Pontet, Marais des Ramières, Prairie humide Mornantet, Plaine de l'Ardèche...	Mornant, Vaugneray, Saint genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Pollionay, Poleymieux au Mont d'Or, Oullins, Pierre bénite, Vernaison, Solaize, Irigny, Sérézín, Charly, Grigny, Ternay, Givors, Bourbre, est Lyonnais , 4 vallées, plaine de l'Ardèche
Le Colombey	
L'Ilon	
Mahistre et Musette	
Marais de Chautagne	
Marais de Lavours	
Marais du Vigueirat	
Lônes de la Désirade	Secteur de Valence, Soyons
L'île vieille Vieux Lez	Secteur de Montélimar : Mondragon, Bollène, Lamotte du Rhône, Vénéjan, Saint Alexandre et Pont Saint Esprit.
Bras des Arméniers Islon Saint-Luc Islon de la Barthelasse	Secteur d'Avignon
Petite Camargue	
Pilat	
Prairies inondables du Val de Saône	
Rive du Poete	
Camargue	
Camargue Gardoise	



Les données utilisées :

Elles doivent traduire la logique de définition des enjeux à savoir : fonctions x Etat-Pression x Cadre de gestion. Le tableau ci-dessous liste les données publiques mobilisables gratuitement par les maitres d'ouvrages.

La bibliographie disponible :

- Guide de méthode : Note SDAGE sur les plans de gestion stratégique, Cahiers techniques pour le fonctionnement des zones humides sur le site internet « sauvonsleau.fr »

- L'étude de contribution à l'élaboration de la stratégie (maitres d'ouvrage : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels –

Prestataires :Acer campestre – Actéon, 2015)

Données mobilisables pour répondre à la clef de priorisation de la stratégie

	Eléments à consulter à minima	Processus à identifier	Informations apportées par les données	Accès aux données
Géomorphologie / topographie	Carte IGN au 1/25 000 Carte de végétation, fiches écorégions	Concentration des eaux de ruissellement, drainage	Tracé du bassin versant topographique, des axes de drainage préférentiels, des modelés topographiques, typologie de la végétation	www.géoportail.gouv.fr http://www.documentation.eaufrance.fr/notice/guide-pour-la-reconnaissance-des-zones-humides-du-bassin-rhone-mediterranee www.sigogne.org (pour Bourgogne, Franche Comté)
Fonction biogéochimique	Carte géologique du BRGM au 1/25 000, fiches masses d'eaux, banque de données du sous-sol (ADES), études locales Données SSDAGE RMed (carte des masses d'eau affleurante)	Formations aquifères/imperméables, relation possible avec des eaux souterraines (alimentation/pertes)	Carton géologique, BV hydrogéologique, piézométrie, pertes et émergences Coupe type illustrant la disposition verticale des formations géologiques en place. Propriétés physiques et chimiques des matériaux en place Connaissance du fond hydrogéochimique naturel des eaux souterraines	www.géoportail.gouv.fr Agence de l'eau et SDAGE RMed : http://sierm.eaurmc.fr/
Fonction Hydraulique-hydrologie	Cartes IGN, photos aériennes actuelles et anciennes, cartes anciennes (Cassini, état-major), données hydrométriques	Relation avec le réseau hydrographique, lien avec les annexes fluviales Débits de cours d'eau	Tracé du réseau hydrographique, tracé du lit majeur, évolution dans le temps. Prise en compte des masses d'eau Caractéristiques de cours d'eau à proximité	www.géoportail.gouv.fr Agence de l'eau et SDAGE RMed : http://sierm.eaurmc.fr/
Fonction biologique	Périmètres d'espaces naturels protégés SRCE Indicateurs Rhoméo	Soutien au cycle de vie des espèces Modification de l'évaporation, production de matière organique	Critères patrimoniaux des sites Classement au titre des directives faune-flore, habitat Etat du fonctionnement Etat des corridors biologique	Site internet de l'INPN Site internet des régions SINP www.sigogne.org (pour Bourgogne, Franche Comté)
Elément d'état et de Pressions anthropiques	Surface imperméabilisées, type d'usage agricole, surface forestières, état qualitatif et quantitatif des masses d'eau, captages prioritaires...	Activités (présentes ou passées) impactant la zone humide (rejet, modification de la topographie, etc...)	Evolution des pressions humaines quantitatives (drainage, remblaiement) et qualitatives (rejets ponctuels, diffus) Evolution dans le temps	Etude de contribution portée par la FCEN Site internet suivants : Carmen, Corine Land Cover accessible sous http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/li/1825.html Site DREAL : Basias, Basol, Agence de l'eau et SDAGE RMed : http://sierm.eaurmc.fr/
Cadre de gestion	SAGE, Contrat de milieu sur Gest'eau PNR, Base de données de l'INPN pour les espaces naturels protégés	Nature du cadre de gestion	Présence potentiel d'un gestionnaire Etat d'avancement des documents de gestion (en cours d'élaboration, processus d'adoption, validé, en révision)	Site internet : Gest'eau, INPN
Climat	Cartes climatiques, données MétéoFrance	Apport des précipitations, pertes par évaporation	Quantification des précipitations efficaces, évolution	Site de météoFrance
Dynamique de milieu	Cartes de Cassini, Carte de végétation	Evolution du milieu	Définition du stade d'évolution du milieu, de la trajectoire écologique	www.géoportail.gouv.fr
Pédologie	Cartes de sols (INRA)	Type de flux (infiltration, ruissellement), absorption/désorption de nutriments	Typologie des sols	

En grisé = les données facultatives

Annexe n°3 : Conditions d'éligibilité des dossiers au titre du financement POP - Feder

Le financement au titre du **POP-Feder peut accompagner jusqu'à 50% de l'assiette éligible** des projets (= hors dépense de fonctionnement). Ils peuvent ainsi compléter le plan de financement jusqu'à 80% du montant total des projets, **voire à de 100 % pour les projets d'investissement (= hors études, ni les autres projets inscrits en section de fonctionnement) portés pour les maitres d'ouvrages privés** conformément au Décret n°2000-1241 du 11 décembre 2000.

L'action est éligible si elle n'est pas démarré, ou si elle n'est pas matériellement achevée ou totalement mise en œuvre à la date de dépôt du dossier de demande d'aide présenté par le bénéficiaire à l'autorité de gestion)

a. Les actions éligibles = les étapes clefs pour la réalisation d'un projet :

- la restauration du bon fonctionnement d'une zone humide prioritaire

L'opération peut être considérée comme engagée sur la base :

- du document de gestion (diagnostic du fonctionnement de la zone humide, priorisation des enjeux, programme d'action),
- et d'un avant-projet détaillé du programme de restauration ou à défaut d'une attestation sur l'honneur de démarrage du programme d'ici 2020 par le maitre d'ouvrage et de réalisation d'ici 2023,
- du programme d'évaluation du gain de fonctionnalité (à partir de 2 à 3 indicateurs maximums)³.

Les livrables attestant de la réalisation sont à minima : un rapport présentant les causes du dysfonctionnement (partie diagnostic du plan de gestion), les opérations réalisées et une facture de l'opération, la liste des indicateurs sélectionnés, l'analyse de la tendance observé (avant / après restauration), la surface concernée par les travaux.

Exemples : Enlèvement de remblais, Restauration de zone naturelle d'épanchement des crues, Restauration de la capacité de soutien d'étiage des têtes de bassin versant, Restauration de la connectivité entre des prairies humides et le cours d'eau, Coupe et abattage des essences arborées inadaptées (épicéa, peupliers...), Restauration de mosaïque d'habitats, Animation de la mise en œuvre du programme d'actions...

- l'acquisition des zones humides prioritaires,

Il s'agit d'acquérir des parcelles situées de zone humide dont le fonctionnement est identifié comme dégradé ou menacé (usages, extension urbaine ...) par un document de gestion⁴, et si possible une stratégie foncière.

L'opération peut être considérée comme engagée, sur la base :

- d'un état des lieux des modes de convention en place,
- d'une évaluation du prix par une structure référente sera également à fournir (France Domaine, C. Départementale, SAFER en milieu agricole, l'Agence de l'eau).
- d'un compromis de vente, ou d'une déclaration d'intention d'aliéner ou à défaut d'une attestation sur l'honneur de démarrage de l'opération par le maitre d'ouvrage et de réalisation d'ici 2023.

Les livrables attestant de la réalisation sont à minima : l'acte notarié, la couche SIG des parcelles acquises, la superficie acquises, la ventilation du prix par type de dépenses (valeur vénale des terrains, valeur d'usage, indemnité).

Exemples : Achat, Frais notariés, Indemnités, Frais de géomètre, animation foncière, acquisition de sites dégradés ou menacés

b. La nature des dépenses :

Sont éligibles, notamment :

³ Tout projet de restauration émergeant au POP, ou bénéficiant de subvention par l'agence de l'eau, devra évaluer le gain de fonctionnalité par comparaison de l'état du fonctionnement avant / après la restauration à partir des indicateurs issus de la boîte à outils Rhoméo (rhomeo.bao.fr) et / ou d'indicateurs officiels (ex : indicateurs piscicoles)

- Les dépenses directement liées à l'opération (exemple : frais de rémunération et frais de fonctionnement directs telles que les prestations extérieures, frais de déplacement et d'hébergement, etc..).
- Les dépenses indirectes (frais généraux de fonctionnement) à condition qu'elles soient fondées sur des coûts réels imputables et nécessaires à la mise en œuvre de l'opération concernée, et dûment justifiée afin de distinguer l'activité du bénéficiaire liée à l'opération parmi l'ensemble de ses activités.

Sont inéligibles, notamment :

- Les frais qui ne sont pas nécessaires à la mise en œuvre d'une opération éligible,
- Les frais financiers : intérêts débiteurs, agios, frais de change, autres frais purement financiers,
- La TVA et taxes récupérables.

Tableaux indicatifs des critères d'éligibilité et de sélection au titre des financements POP-Feder
ATTENTION : ces éléments sont à titre indicatif, se référer aux fiches DOMO

POP-Feder mobilisable sur les actions de « Reconquête du fonctionnement des zones humides »

Actions éligibles :	Acquisition et restauration	Restauration	Acquisition
<p>Pour ces actions, les dépenses éligibles sont ...</p>	<p>En ce qui concerne la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • hors ingénierie interne • réalisation et édition de supports de communication = réalisations concrètes telles qu'événementiels et outils de communication diffusables (plaquettes, livrets, vidéos, ...) • aménagement de sites uniquement si caractère exceptionnel du site (à démontrer) et dans le cadre d'un projet global de mise en valeur touristique <p>sous réserve de l'impact de la fréquentation sur les milieux naturels argumenter le rayonnement du site</p> <p>caractère démonstratif % objectifs de la stratégie</p> <p>Et si le MO produit un bilan de la diffusion</p>	<p>Travaux de restauration du bon fonctionnement d'une ZH → Exemples d'opérations éligibles : enlèvement de remblais, restauration d'une zone naturelle d'épanchement des crues, de la capacité de soutien d'étiage, de la connectivité entre des prairies humides et le cours d'eau, de mosaïques d'habitats, ... coupe et abattage d'essences arborées inadaptées , etc.</p> <p>Dont ingénierie directement liée au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration de l'avant-projet détaillé du programme ou projet de restauration ○ Réalisation du suivi sur un site sur lequel projet de restauration ○ AMO tout au long du projet <p><u>éligibilité des dépenses à partir d'un niveau minimal d'engagement de l'opération, attesté par :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ l'avant-projet détaillé ○ OU la décision / vote du MO d'engagement de l'opération de restauration <p><u>Dépenses justifiées sur la base de livrables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ un rapport présentant les causes du dysfonctionnement (partie diagnostic du plan de gestion), ○ bilan sur les opérations réalisées et la surface concernée par les travaux ○ résultat de l'évaluation : liste des indicateurs sélectionnés, l'analyse de la tendance observée (avant / après restauration) 	<p>Acquisition foncière → achat, frais notariés, indemnités, frais de géomètre, animation foncière,...</p> <p>Les opérations peuvent être menées en régie ou en prestation.</p> <p>L'ingénierie directement liée à la mise en œuvre des opérations est éligible (y compris concertation)</p> <p><u>éligibilité des dépenses à partir d'un niveau minimal d'engagement de l'opération, attesté par :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ l'engagement de procédures foncières ou de concertations ○ une déclaration d'intention d'aliéner ○ un document de gestion ○ signature d'un compromis de vente ○ une décision / vote du MO / autorité compétente ○ du porter à connaissance <p><u>Dépenses justifiées sur la base de livrables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ acte notarié ○ couche SIG des parcelles acquises ○ superficie des surfaces acquises ○ ventilation du prix par type de dépense (valeur vénale des terrains, valeur d'usage, indemnités)

			<ul style="list-style-type: none"> o document de gestion élaboré
<p>Critères d'éligibilité (critère incontournable pour prétendre à des financements du POP-Feder)</p>	<p>Le projet répond aux objectifs de la stratégie.</p> <p><u>Il concerne un site :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o identifié comme prioritaire dans les cartes de la stratégie (il fait l'objet d'une ou plusieurs menaces ou est dégradé) o que l'application de la méthode d'identification des secteurs à enjeux permet d'identifier (cf. annexe2 de la stratégie) <p><u>Le gain environnemental attendu est caractérisé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o le porteur de projet a identifié les menaces/pressions, les objectifs de l'acquisition / restauration et les suites à donner identification des menaces et pressions et les fonctions concernées o Identification des bénéfices des actions pour la reconquête des fonctionnalités. <p><u>l'action répond au moins à 1 menace ou dégradation et en traite les causes</u></p> <p><u>le projet s'inscrit dans un document de gestion</u> : notice de gestion (cf annexes de la stratégie), DOCOB Natura 2000, plan de gestion, contrat de milieu, SAGE, etc.</p>	<p>Le projet inclut une évaluation de la restauration sur le fonctionnement de la ZH :</p> <ul style="list-style-type: none"> o une évaluation de l'état de fonctionnement avant et après la réalisation du programme de restauration o Analyse des résultats o Outil privilégié : Rhomeo ou indicateurs d'évaluation officiels (ex indicateurs piscicoles) <p>Si projet de suivi seul :</p> <ul style="list-style-type: none"> o il doit être lié à un projet de restauration qui répond à la stratégie o le projet doit inclure un état zero avant restauration (à faire dans le projet ou à récupérer s'il existe déjà) 	<p>il existe un état des lieux des modes de convention en place</p>
<p>Critères de sélection (si besoin de départager des dossiers en cas d'enveloppe financière limitée)</p>	<p>surface traitée par l'opération financée</p> <p>les partenaires institutionnels et financiers ont été associés à l'élaboration ou la validation du document de gestion ou du projet (pièce justificative : membres du comité de pilotage) :</p> <p>gouvernance locale : inscription du projet dans une dynamique de territoire = implication des élus et acteurs locaux. En particulier, si la MO n'est pas portée par une collectivité locale, le projet est conduit en concertation et pilotée avec elle ; voire, le MO forme la collectivité pour les actions à venir sur le site (pièces justificatives : membres du comité de pilotage, réalisation de concertations/débats, ..)</p> <p>Pérennité des effets : temps de retour avant la prochaine intervention sur la surface concernée par l'opération</p> <p>Niveau de réponse à la dégradation ou à la menace :</p> <ul style="list-style-type: none"> o les actions menées suffisent à atteindre le bon fonctionnement de la zone : o les actions supplémentaires à conduire pour atteindre le bon fonctionnement du site sont explicitées : rapport coût 		<p>Il existe une stratégie foncière</p>

	<p>/ efficacité : le coût n'est pas disproportionné</p> <ul style="list-style-type: none">○ coûts de référence AE et régions pour la restauration○ prix FranceDomaine pour l'acquisition <p>un retour d'expérience est prévu, à destination des financeurs et des autres porteurs de projets.</p>		
--	--	--	--